



Direction de la Propreté et de l'Eau

Direction des Finances et des Achats

# BUDGET PRIMITIF

De l'exercice 2020

## BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

DELIBERATION ET  
DOCUMENT BUDGETAIRE





Direction de la Propreté et de l'Eau

Direction des Finances et des Achats

# BUDGET PRIMITIF

De l'exercice 2020

## BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

DELIBERATION



**2019 DPE 55 DFA** Budget annexe de l'Assainissement - Budget primitif 2020

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020.

Le budget est soumis à l'instruction comptable M49, applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable.

L'activité d'assainissement étant assujettie à la T.V.A., le budget comporte des opérations inscrites hors taxes.

Le réseau d'égouts parisien, long de 2500 kilomètres, unitaire et entièrement visitable, assure la collecte des eaux usées et leur acheminement vers les réseaux et les stations d'épuration du Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Il contribue à la préservation de la qualité de l'eau de la Seine. C'est un domaine patrimonial et industriel très important, dont la réhabilitation et la modernisation, entamée dans les années 1990 doivent se poursuivre : création des ouvrages de maillage pour optimiser la gestion du réseau, automatisation des vannes de régulation afin de mieux gérer les flux dans les réseaux et les connexions entre les collecteurs d'assainissement et les déversoirs d'orage, création d'ouvrages de stockage temporaire des eaux usées en cas de pluie, avant de les renvoyer en différé dans le réseau lorsque ce dernier et les stations d'épuration sont de nouveau disponibles, modernisation de stations de pompage etc.

Les directives européennes 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU) et 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau dite « directive cadre sur l'eau » (DCE) fixent les obligations de la collectivité en matière de traitement de l'eau. Les déversements dans le milieu naturel d'eaux usées par temps secs sont interdits et ceux par temps de pluie sont limités. En outre, la DCE fixe pour objectif d'atteindre en 2021 des normes écologiques, et en 2027 des normes chimiques restreintes. Afin de poursuivre l'effort pour réduire les rejets d'eaux usées, la Ville de Paris développe une politique d'intervention diversifiée et complémentaire : appliquer de manière stricte et volontariste le zonage pluvial, « le plan Paris – Pluie », accentuer la gestion automatisée des vannes de régulation et des flux dans le réseau (refonte GAASPAR), améliorer et créer de nouvelles capacités de stockage.

La maintenance et l'entretien sont aussi assurés par des égoutiers qui descendent dans le réseau. La priorité reste également donnée à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. De nombreuses mesures sont inscrites en ce sens : l'achat d'équipements de sécurité, l'adaptation des lieux d'appel et des véhicules d'intervention, l'accent sur les formations « santé et sécurité » (création d'un égout école, renouvellement des certifications d'aptitude au travail en espace confiné, formations amiante etc.), la remise en service des réservoirs de chasse, la poursuite du

renouvellement des trappes d'accès ou encore la création de puits de service pour l'accès au réseau en grande profondeur.

La principale recette d'exploitation du budget annexe de l'assainissement est constituée par la redevance d'assainissement (part collective), assise sur les consommations d'eau faisant l'objet de rejets en égout. Il est proposé de maintenir son tarif à 0,409 euro/m<sup>3</sup> d'eau pour l'exercice 2020.

## **I. Section d'exploitation**

La section d'exploitation est proposée à 99.211.414,04 euros, équilibrée en recettes et en dépenses, contre 100.110.100 euros en 2019.

### **A. Dépenses**

#### **1. Dépenses réelles**

Les dépenses réelles proposées pour la section d'exploitation s'élèvent à 61.508.000,04 euros, en baisse de 1,7 M€ par rapport au BP 2019.

##### **1.1. Charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : fluides, études, entretien du réseau, contribution générale. Son montant vous est proposé à 36.140.000,04 euros contre 36.808.048,34 euros en 2019.

Les principaux postes de dépenses sont :

- 14.520.000 euros au titre des fournitures non stockables (nature 6061), telles que l'eau potable et non potable, l'électricité, le gaz et autres fluides ;
- 7.498.200 euros de remboursements de frais (nature 6287), qui regroupent les charges couvertes par le budget général au titre de la mise à disposition de biens immobiliers municipaux pour l'accueil des lieux d'appel des égoutiers, et au titre des frais de fonctionnement des services support et des frais généraux d'encadrement ;
- 5.880.000 euros pour l'entretien du réseau (natures 615). Le montant se décompose principalement en 3.918.415 euros d'entretien et réparation sur réseaux (nature 61523) et 1.516.690 euros de maintenance (nature 6156) ;
- 1.085.500 euros au titre de la fourniture d'entretien et de petit équipement (nature 6063), comprenant, notamment, l'achat de combinaisons jetables et autres équipements de protection individuelle, destinés à prévenir les risques pour la santé et la sécurité des personnels travaillant en égout. ;
- 1.000.000 euros de sous-traitance (nature 611), notamment pour la surveillance du réseau par inspection télé-vidéo dans les canalisations non visitables ;
- 311.000 euros de crédits sur la nature 618 . Ces dépenses correspondent d'une part aux crédits de formation, à la documentation technique, à l'acquisition de données météorologiques fines pour

permettre l'anticipation de l'intensité des pluies et d'autre part à la gestion des flux dans le réseau, ce qui limite les déversements dans le milieu naturel ;

- 250.000 euros sur la nature 617 (études et recherches). Ces dépenses correspondent :
  - d'une part à des études prospectives, notamment avec :
    - la poursuite des études de modélisation du réseau ;
    - le retour d'expérience sur le fonctionnement de divers équipements hydrauliques (vanne à effacement rapide pour le curage du collecteur du Nord, fonctionnement du filtre épuratoire du déversoir d'orage Bugeaud) ;
    - la recherche d'un protocole expérimental de réutilisation des urines en vue d'un test sur la valorisation « matière » du réseau d'assainissement ;
    - l'amélioration de la connaissance du réseau d'assainissement dans le secteur des Halles.
  - d'autre part, à des études sur l'amélioration des conditions de travail et notamment :
    - la sécurisation des accès dans le réseau avec l'adaptation de garde-corps sur les regards d'accès du réseau d'assainissement ;
    - la recherche de matériels d'aide à la remorque des engins de curage dans le réseau ;
    - la mise à jour du programme type d'aménagement des locaux sociaux des personnels égoutiers (circuit propre/sale, locaux d'entretien).

## 1.2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel sont inscrites à hauteur de 23.888.370 euros, en diminution d'un million d'euros par rapport au BP 2019, mais conforme à l'exécution 2018.

## 1.3. Charges financières (chapitre 66)

Un montant de 644 630 euros est inscrit au titre des intérêts à régler à l'échéance (nature 66111). Il correspond au remboursement de l'emprunt contracté en 2007 pour l'achat de l'immeuble sis 27, rue du Commandeur, dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, siège du service technique de l'eau et de l'assainissement.

## 1.4. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Un montant de 620.000 euros est inscrit au chapitre 67.

Une dotation de 250.000 euros est consacrée aux actions de solidarité internationale. Cette dotation s'inscrit dans le cadre de la loi n°2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite « loi Oudin », permettant aux communes de mener des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans la limite de 1 % des ressources des services d'eau et d'assainissement. L'effort global de financement de la Ville de Paris s'élève à 1.000.000 euros, réparti sur les deux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement. Ces actions sont des aides d'urgence, des subventions aux ONG et des actions de coopération décentralisée.

Les provisions pour intérêts moratoires, pénalités, annulation de titres ou reversements de soldes de comptes de tiers s'élèvent à hauteur de 370.000 euros.

## **2. Dépenses d'ordre**

### Dotations aux amortissements (chapitre 042)

Les dotations aux amortissements représentent 26.913.000 euros en 2020. Cette dépense d'ordre trouve son symétrique en recette d'investissement.

### **3. Opérations sans réalisation (chapitre 023)**

Un montant de 10.790.414 euros est inscrit en virement à la section d'investissement.

## **B. Recettes**

Les recettes inscrites au BP 2020 s'élèvent à 99.211.414,04 euros. Elles sont constituées des éléments suivants :

### 1. Vente de prestations (chapitre 70)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes issues de la vente de prestations. Son montant est proposé à 90.921.414 euros.

Les principales ressources sont :

- 69.327.000 euros de redevance d'assainissement (nature 70611), qui se décomposent en 68.027.000 euros issus de la part collective du prix de l'eau, perçue par la régie Eau de Paris et reversée au budget annexe de l'assainissement, et 1.300.000 euros de redevances perçues au titre du rejet des eaux d'exhaure dans le réseau d'assainissement ;
- 18.182.000 euros de contribution municipale pour la gestion des eaux pluviales (nature 7063), identique à 2018 et 2019 ;
- 2.700.000 euros (nature 704) de travaux pour comptes de tiers ;
- 470.414 euros (nature 7068) de prestations de service (frais généraux et droits de tournage dans le réseau) ;
- 242.000 euros (nature 7087) de contribution du budget annexe de l'eau, correspondant à différentes charges supportées par le budget annexe de l'assainissement pour le compte de la section politique des eaux (charges de personnel, hébergement et assurances).

### 2. Subventions d'exploitation (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les subventions d'exploitation perçues par le budget annexe. Son montant est constitué de 930.000 euros de participation du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), correspondant aux frais d'entretien des ouvrages d'intérêt interdépartemental.

### 3. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il est proposé d'inscrire 2.100.000,04 euros de produits divers de gestion courante (nature 758).

1.642.653 euros sont attendus au titre de la redevance versée par les occupants du réseau des égouts (réseaux câblés indépendants et autres canalisations notamment des réseaux de chaleur et refroidissement) et 457.347,04 euros au titre de la contribution municipale aux frais de gestion des câbles des réseaux de communication ouverts occupant la galerie technique des égouts.

### **C. Effectifs**

L'état des effectifs est porté en annexe.

## II. Section d'investissement

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Les autorisations de programme nouvelles pour 2020 s'élèvent à 40.565.000 euros, hors remboursement d'emprunts.

#### 1. Plan de modernisation

Aménagements structurels : 3.920.000 euros

Les opérations nouvelles concernent des études et des avant-projets à réaliser dans le cadre de la recherche d'amiante sur les ouvrages :

- 3.200.000 euros pour la rénovation de la vanne ICNE et l'équipement du barrage sur la liaison Clichy-Asnières ;
- 600.000 euros pour diverses études et avant-projets comprenant des diagnostics amiante ;
- 120.000 euros pour la poursuite du modèle hydraulique de crue.

Amélioration de la gestion des sables : 500.000 euros

Il est proposé d'inscrire un montant d'autorisations de programme de :

- 300.000 euros pour la poursuite de la remise en service des réservoirs de chasse ;
- 200.000 euros pour la poursuite d'études en vue de la création de puits de service.

Informatique et télécommunications : 650.000 euros

- 500.000 euros sont prévus pour l'acquisition de matériels informatiques industriels ;
- 150.000 euros sont inscrits pour l'achat de logiciels et de petits matériels informatiques, ainsi que la poursuite du câblage des lieux d'appel.

Logistique : 850.000 euros

810.000 euros sont inscrits pour l'acquisition de matériels de sécurité, d'outillage d'exploitation et d'équipements en fonte. 40.000 euros sont inscrits pour le renouvellement de mobilier, en accompagnement de la rénovation de sites.

Réhabilitations : 20.960.000 euros

Elles comprennent :

- la réhabilitation du collecteur Pereire pour un montant de 6.300.000 euros, et du collecteur Bosquet-Duquesne-Breteuil pour un montant de 4.000.000 euros ;

- la poursuite du programme de recensement et diagnostic de branchements particuliers, et leur réhabilitation, pour 4.500.000 euros ;
- la poursuite du programme de réhabilitation des collecteurs dans le secteur du 7<sup>ème</sup> arrondissement pour 4.000.000 euros ;
- la poursuite du programme de réhabilitation des voies canalisées (anciennes voies privées) pour un montant de 1.000.000 euros ;
- les diagnostics d'ouvrages d'assainissement pour 650.000 euros ;
- la poursuite du programme bois, pour 500.000 euros ;
- 10.000 euros pour frais de passation des marchés.

Réparations : 9.085.000 euros

Elles comprennent :

- les travaux de grosses réparations sur les ouvrages, et sur les stations de gestion locale des flux pour un montant de 4.035.000 euros ;
- les travaux prévus dans les locaux pour un montant de 2.600.000 euros ;
- les travaux de sécurité sur le réseau et de désencombrement du réseau pour un montant de 2.450.000 euros.

## **2. Affaires externes**

Aménagements de voirie : 2.100.000 euros

Les inscriptions proposées concernent les travaux d'assainissement complémentaires aux projets de petits aménagements urbains et de réfection de voirie.

## **3. Avances forfaitaires sur marché : 2.500.000 euros**

Un montant de 2.500.000 euros est inscrit en prévision du règlement des avances des marchés publics.

## CRÉDITS DE PAIEMENT

La section d'investissement est proposée à 59.880.760 euros en équilibre en dépenses et en recettes, contre 61.184.330 euros en 2019.

### A. Dépenses

#### 1. Dépenses réelles

##### 1.1. Remboursement des emprunts (chapitre 16)

Le remboursement de l'emprunt s'élève à 5.364.670 euros.

Il s'élève d'une part à un montant de 2.064.670 euros (nature 1641) constitué des remboursements suivants :

- le remboursement du capital de l'emprunt contracté en 2007 pour l'achat de l'immeuble Commandeur (14<sup>ème</sup> arrondissement), soit 1.399.379,56 euros ;
- le remboursement de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2020 à hauteur de 665.290,44 euros. Son montant sera ajusté en fonction de l'éventuelle levée de cet emprunt en fin d'année.

Il comprend d'autre part 3.300.000 euros pour financer les annuités de remboursement d'avances réglées à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (nature 1678). Ces avances étant toutes à taux zéro, aucune charge financière n'est supportée par la section d'exploitation.

##### 1.2. Dépenses d'équipements et de travaux (chapitres 20, 21 et 23)

Un montant de 47.717.620 euros est proposé, se décomposant comme suit :

- 9.503.000 euros pour les travaux de réhabilitation décomposés comme suit :
  - o 3.825.000 euros pour les diagnostics et la réhabilitation des branchements particuliers ;
  - o 2.550.000 euros pour la réhabilitation des ouvrages secondaires (secteurs des 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements, Cité universitaire et du secteur Ouest) ;
  - o 1.343.000 euros pour la réhabilitation des collecteurs principaux Pereire et Clichy (porte de Clichy) ;
  - o 850.000 euros pour les voies canalisées (anciennes voies privées) ;
  - o 552.500 euros pour les diagnostics des ouvrages d'assainissement ;
  - o 374.000 euros pour la réhabilitation des réseaux des bois ;
  - o 8.500 euros pour frais de passation des marchés.
- 9.159.175 euros pour les grosses réparations, dont 3.429.750 euros de réparations d'ouvrages et remplacement des accumulateurs dans les stations de gestion locale, 2.082.500 euros de travaux de sécurité, de trappes d'accès et de désencombrement du réseau, 2.507.500 euros pour les travaux dans les locaux et lieux d'appel, dont notamment 1.139.425 euros pour la poursuite de la rénovation de la visite publique des égouts, ainsi que 637.500 euros pour le réaménagement de l'atelier Delesseux.
- 8.063.525 euros sont inscrits en aménagements structurels, dont :
  - o 6.460.000 euros pour les travaux sur l'intercepteur Mazas Buffon, compris dans l'opération de création de bassin de stockage Austerlitz ;
  - o 1.019.575 euros sont inscrits en crédits d'études ;

- 583.950 euros sont prévus pour la poursuite de l'aménagement du déversoir d'orage Bugeaud.

Sont également inscrits :

- 4.887.500 euros au titre de la refonte du système GAASPAR ;
  - 2.550.000 euros pour la participation aux travaux du SIAAP sur le déversoir d'orage Vincennes-Charenton et périphérique ;
  - 1.360.000 euros de travaux d'aménagement d'une liaison des stations Watt et Tolbiac situées dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement avec l'ouvrage de stockage du TIMA ;
  - 552.500 pour la vanne du déversoir d'orage Alma Rive gauche.
- 4.934.420 euros sont inscrits en informatique et télécommunications ;
- 2.500.000 euros au titre des avances de marchés publics ;
- 1.742.500 euros sont proposés pour l'amélioration de la gestion des sables (255.000 euros pour la poursuite de la remise en état des réservoirs de chasse, 467.500 euros pour les vannes à effacement rapide sur le collecteur nord et 1.020.000 euros au titre des projets de création de puits de service) ;
- 1.742.500 euros pour des opérations liées à des aménagements de voirie ;
- 722.500 euros sont inscrits au titre de la logistique (acquisition d'équipements de sécurité, de matériels et outillage d'exploitation, équipements en fonte).

### 1.3. Travaux pour compte de tiers (chapitre 45)

230.000 euros sont inscrits pour la modification du réseau d'égout liée au réaménagement des stations de métro dans le cadre du prolongement de la ligne n°11, opération entièrement financée par la RATP ; 200.000 euros sont inscrits pour le raccordement de Haropa Ports de Paris rive gauche au réseau d'assainissement.

## **2. Opérations d'ordre entre sections (chapitre 040)**

Les subventions d'investissement perçues doivent faire l'objet d'un amortissement. Elles sont versées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (nature 139111), la Région Ile-de-France (nature 13912), la Ville de Paris (13914), le SIAAP (nature 13916) ainsi que d'autres organismes (nature 13918). L'amortissement des subventions est estimé à un montant de 5.120.000 euros pour 2020. Cette dépense trouve son symétrique en recettes d'ordre d'exploitation (nature 777).

## **B. Recettes**

### **1. Recettes réelles**

#### 1.1. Subventions (chapitre 13)

Les subventions d'investissement attendues s'élèvent à 10.940.000 euros, répartis comme suit :

- 6.100.000 euros versés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (nature 13111) dans le cadre des conventions conclues entre la Ville de Paris et l'agence pour les opérations reconnues éligibles par la commission des aides de l'agence ;
- 4.840.000 euros versés par le SIAAP (nature 1316).

### 1.2. Travaux pour compte de tiers (chapitre 45)

230.000 euros sont inscrits en recette au titre de la modification du réseau d'égout lié au réaménagement des stations de métro dans le cadre du prolongement de la ligne n°11. Sur la durée totale de la convention, l'équilibre entre les dépenses et les recettes sera respecté.

200.000 euros sont inscrits en recettes pour l'opération de raccordement de Haropa Ports de Paris rive gauche au réseau d'assainissement.

### 1.3. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Dans le cadre des conventions passées entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, il est escompté des prêts à taux zéro pour un montant de 2.000.000 euros (nature 1678).

Un recours à l'emprunt de 8.058.876 euros (nature 1641) est inscrit pour financer l'ensemble des investissements à réaliser sur l'exercice.

## **2. Recettes d'ordre (chapitres 040 et 041)**

En symétrie des dépenses d'ordre inscrites sur la section d'exploitation, 26.913.000 euros sont inscrits en autofinancement au titre des dotations aux amortissements (chapitre 040).

748.470 euros sont inscrits en chapitre 041, nature 238 afin de couvrir la valorisation des avances sur marchés.

## **3. Opérations sans réalisation (chapitre 021)**

Un montant de 10.790.414 euros d'autofinancement est inscrit en virement de la section d'exploitation.

Tel est le projet que je vous propose d'adopter.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 19 décembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DPE 55 - DFA Budget annexe de l'Assainissement - Budget primitif 2020.**

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu la Charte de Qualité des réseaux d'assainissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet le projet de budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020 est arrêté en équilibre à 99.211.414,04 euros pour la section d'exploitation et à 59.880.760 euros pour la section d'investissement, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Article 2 : Les nouvelles autorisations de programme inscrites au budget annexe primitif de l'assainissement de 2020 sont arrêtées à 40.565.000 euros en dépenses.

Article 3 : Pour l'exécution du budget, Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter des aides auprès de ses partenaires et à signer les conventions correspondantes.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder par voie d'arrêtés aux virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre rendus nécessaires par les insuffisances éventuelles de dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 5 : Pour assurer l'équilibre du budget annexe de l'assainissement 2020, section d'investissement, Madame la Maire de Paris est habilitée à contracter, en une ou plusieurs fois, un emprunt maximum de 8.058.876 euros.

Cet emprunt pourra être réalisé dans le cadre suivant:

- durée maximum de l'emprunt : 20 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable. En cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des taux de référence français suivants : TEC 5, TEC 10, EURIBOR 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, ESTER, OAT, OATI, ou de tout autre taux de référence communément utilisés par les marchés financiers. Les index révisables de référence des emprunts à taux révisables ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 350 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 4 % ;
- les frais et commissions bancaires ne sont pas inclus au titre de la marge visée ci-dessus. Ils ne pourront dépasser 1% l'an du montant de l'emprunt sur la durée de l'emprunt.
- amortissement : l'emprunt pourra être à amortissement in fine ou amortissable trimestriellement, semestriellement ou annuellement, selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement.

Madame la Maire de Paris est autorisée à passer tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation des modalités de cet emprunt dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Madame la Maire de Paris est également autorisée, en ce qui concerne le ou les contrats d'emprunts à réaliser en 2020, ainsi que tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation des modalités de cet emprunt, à déléguer sa signature à Monsieur le Directeur des Finances et des Achats de la Ville de Paris.

Le service de cet emprunt sera assuré, en cas d'insuffisance de ressources générales du budget, par une augmentation corrélative de la redevance d'assainissement qui sera mise en recouvrement à due concurrence des sommes nécessaires pour faire face aux charges financières des fractions d'emprunts effectivement réalisées.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**



Direction de la Propreté et de l'Eau

Direction des Finances et des Achats

# BUDGET PRIMITIF

De l'exercice 2020

## BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

DOCUMENT BUDGETAIRE



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>21750001617666</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>Collectivité à statut particulier : Ville de Paris</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Direction Régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

BUDGET : Budget annexe de l'assainissement (2)

**ANNEE 2020**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	30

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	32
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	33
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	35

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	36
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	39
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	40
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	99 211 414,04	99 211 414,04
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		99 211 414,04	99 211 414,04

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	59 880 760,00	59 880 760,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		59 880 760,00	59 880 760,00

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>159 092 174,04</b>	<b>159 092 174,04</b>
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	36 808 048,34	0,00	36 140 000,04	36 140 000,04	36 140 000,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	24 888 370,00	0,00	23 888 370,00	23 888 370,00	23 888 370,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>61 711 418,34</b>	<b>0,00</b>	<b>60 043 370,04</b>	<b>60 043 370,04</b>	<b>60 043 370,04</b>
66	Charges financières	889 361,00	0,00	644 630,00	644 630,00	644 630,00
67	Charges exceptionnelles	620 000,00	0,00	620 000,00	620 000,00	620 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>63 230 779,34</b>	<b>0,00</b>	<b>61 508 000,04</b>	<b>61 508 000,04</b>	<b>61 508 000,04</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	10 569 320,66		10 790 414,00	10 790 414,00	10 790 414,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	26 310 000,00		26 913 000,00	26 913 000,00	26 913 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>36 879 320,66</b>		<b>37 703 414,00</b>	<b>37 703 414,00</b>	<b>37 703 414,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>100 110 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>99 211 414,04</b>	<b>99 211 414,04</b>	<b>99 211 414,04</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>99 211 414,04</b>
---	----------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	31 200,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	91 676 800,00	0,00	90 921 414,00	90 921 414,00	90 921 414,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 119 100,00	0,00	930 000,00	930 000,00	930 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 220 000,00	0,00	2 100 000,04	2 100 000,04	2 100 000,04
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>95 047 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>93 981 414,04</b>	<b>93 981 414,04</b>	<b>93 981 414,04</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>95 157 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>94 091 414,04</b>	<b>94 091 414,04</b>	<b>94 091 414,04</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	4 953 000,00		5 120 000,00	5 120 000,00	5 120 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>4 953 000,00</b>		<b>5 120 000,00</b>	<b>5 120 000,00</b>	<b>5 120 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>100 110 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>99 211 414,04</b>	<b>99 211 414,04</b>	<b>99 211 414,04</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>99 211 414,04</b>
---	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>32 583 414,00</b>
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	3 897 250,00	0,00	4 445 500,00	4 445 500,00	4 445 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 402 500,00	0,00	1 147 500,00	1 147 500,00	1 147 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	44 374 930,00	0,00	42 124 620,00	42 124 620,00	42 124 620,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>49 674 680,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 717 620,00</b>	<b>47 717 620,00</b>	<b>47 717 620,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 681 650,00	0,00	5 364 670,00	5 364 670,00	5 364 670,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>5 181 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 864 670,00</b>	<b>5 864 670,00</b>	<b>5 864 670,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	270 000,00	0,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>55 126 330,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 012 290,00</b>	<b>54 012 290,00</b>	<b>54 012 290,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 953 000,00		5 120 000,00	5 120 000,00	5 120 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 105 000,00		748 470,00	748 470,00	748 470,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>6 058 000,00</b>		<b>5 868 470,00</b>	<b>5 868 470,00</b>	<b>5 868 470,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>61 184 330,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 880 760,00</b>	<b>59 880 760,00</b>	<b>59 880 760,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>59 880 760,00</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	7 630 000,00	0,00	10 940 000,00	10 940 000,00	10 940 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	15 450 009,34	0,00	10 058 876,00	10 058 876,00	10 058 876,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>23 080 009,34</b>	<b>0,00</b>	<b>20 998 876,00</b>	<b>20 998 876,00</b>	<b>20 998 876,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	120 000,00	0,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>23 200 009,34</b>	<b>0,00</b>	<b>21 428 876,00</b>	<b>21 428 876,00</b>	<b>21 428 876,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	10 569 320,66		10 790 414,00	10 790 414,00	10 790 414,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	26 310 000,00		26 913 000,00	26 913 000,00	26 913 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 105 000,00		748 470,00	748 470,00	748 470,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>37 984 320,66</b>		<b>38 451 884,00</b>	<b>38 451 884,00</b>	<b>38 451 884,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>61 184 330,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 880 760,00</b>	<b>59 880 760,00</b>	<b>59 880 760,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>59 880 760,00</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>32 583 414,00</b>
---	----------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	36 140 000,04		36 140 000,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	23 888 370,00		23 888 370,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00		15 000,00
66	Charges financières	644 630,00	0,00	644 630,00
67	Charges exceptionnelles	620 000,00	0,00	620 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	26 913 000,00	26 913 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00		200 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		10 790 414,00	10 790 414,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>61 508 000,04</b>	<b>37 703 414,00</b>	<b>99 211 414,04</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>99 211 414,04</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	500 000,00	4 803 584,00	5 303 584,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 364 670,00	0,00	5 364 670,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	4 445 500,00	0,00	4 445 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 147 500,00	0,00	1 147 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	42 124 620,00	748 470,00	42 873 090,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		316 416,00	316 416,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	430 000,00	0,00	430 000,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>54 012 290,00</b>	<b>5 868 470,00</b>	<b>59 880 760,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>59 880 760,00</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	30 000,00		30 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	90 921 414,00		90 921 414,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	930 000,00		930 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 100 000,04		2 100 000,04
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	110 000,00	5 120 000,00	5 230 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>94 091 414,04</b>	<b>5 120 000,00</b>	<b>99 211 414,04</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>99 211 414,04</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 940 000,00	0,00	10 940 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 058 876,00	0,00	10 058 876,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	748 470,00	748 470,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		26 913 000,00	26 913 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	430 000,00	0,00	430 000,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		10 790 414,00	10 790 414,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>21 428 876,00</b>	<b>38 451 884,00</b>	<b>59 880 760,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>59 880 760,00</b>
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>36 808 048,34</b>	<b>36 140 000,04</b>	<b>36 140 000,04</b>
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	31 200,00	30 000,00	30 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	3 000 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	14 520 000,00	14 520 000,00	14 520 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 685 500,00	1 085 500,00	1 085 500,00
6064	Fournitures administratives	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6066	Carburants	125 000,00	90 000,00	90 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
6078	Autres marchandises	15 000,00	15 000,00	15 000,00
611	Sous-traitance générale	1 030 300,00	1 000 000,00	1 000 000,00
6132	Locations immobilières	114 000,00	114 000,00	114 000,00
6135	Locations mobilières	934 250,00	1 190 000,00	1 190 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	58 000,00	58 645,00	58 645,00
61523	Entretien, réparations réseaux	3 875 298,34	3 918 415,00	3 918 415,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	300 000,00	303 338,00	303 338,00
61551	Entretien matériel roulant	32 000,00	32 356,04	32 356,04
61558	Entretien autres biens mobiliers	50 000,00	50 556,00	50 556,00
6156	Maintenance	1 500 000,00	1 516 690,00	1 516 690,00
6168	Autres	238 000,00	243 000,00	243 000,00
617	Etudes et recherches	250 000,00	250 000,00	250 000,00
618	Divers	311 000,00	311 000,00	311 000,00
6222	Commissions recouvrement redevance	90 000,00	90 000,00	90 000,00
6226	Honoraires	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6228	Divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	10 500,00	10 500,00	10 500,00
6233	Foires et expositions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6238	Divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6244	Transports administratifs	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6251	Voyages et déplacements	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6256	Missions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6257	Réceptions	16 500,00	16 500,00	16 500,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	260 000,00	230 000,00	230 000,00
627	Services bancaires et assimilés	700,00	700,00	700,00
6281	Concours divers (cotisations)	9 100,00	9 100,00	9 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	235 000,00	238 000,00	238 000,00
6287	Remboursements de frais	7 498 200,00	7 498 200,00	7 498 200,00
63513	Autres impôts locaux	330 000,00	330 000,00	330 000,00
6378	Autres taxes et redevances	80 000,00	80 000,00	80 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>24 888 370,00</b>	<b>23 888 370,00</b>	<b>23 888 370,00</b>
6331	Versement de transport	372 960,00	372 960,00	372 960,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	80 640,00	80 640,00	80 640,00
6411	Salaires, appointements, commissions	13 296 370,00	12 796 370,00	12 796 370,00
6413	Primes et gratifications	4 793 040,00	4 293 040,00	4 293 040,00
6415	Supplément familial	272 160,00	272 160,00	272 160,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 177 280,00	2 019 280,00	2 019 280,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 830 400,00	3 830 400,00	3 830 400,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	65 520,00	65 520,00	65 520,00
648	Autres charges de personnel	0,00	158 000,00	158 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>61 711 418,34</b>	<b>60 043 370,04</b>	<b>60 043 370,04</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>889 361,00</b>	<b>644 630,00</b>	<b>644 630,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	889 361,00	644 630,00	644 630,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>620 000,00</b>	<b>620 000,00</b>	<b>620 000,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	15 000,00	15 000,00	15 000,00

Ville de Paris - Budget annexe de l'assainissement - BP - 2020

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6712	Amendes fiscales et pénales	5 000,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	350 000,00	350 000,00	350 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	250 000,00	250 000,00	250 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>63 230 779,34</b>	<b>61 508 000,04</b>	<b>61 508 000,04</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>10 569 320,66</b>	<b>10 790 414,00</b>	<b>10 790 414,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>26 310 000,00</b>	<b>26 913 000,00</b>	<b>26 913 000,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	26 310 000,00	26 913 000,00	26 913 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>36 879 320,66</b>	<b>37 703 414,00</b>	<b>37 703 414,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>36 879 320,66</b>	<b>37 703 414,00</b>	<b>37 703 414,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>100 110 100,00</b>	<b>99 211 414,04</b>	<b>99 211 414,04</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>99 211 414,04</b>
---	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>31 200,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	31 200,00	30 000,00	30 000,00
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>91 676 800,00</b>	<b>90 921 414,00</b>	<b>90 921 414,00</b>
704	Travaux	3 000 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	69 593 000,00	69 327 000,00	69 327 000,00
7063	Contribut° des communes (eaux pluviales)	18 182 000,00	18 182 000,00	18 182 000,00
7068	Autres prestations de services	638 800,00	470 414,00	470 414,00
7083	Locations diverses	1 000,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	10 000,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	242 000,00	242 000,00	242 000,00
7088	Autres produits activités annexes	10 000,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>1 119 100,00</b>	<b>930 000,00</b>	<b>930 000,00</b>
747	Subv. et participat° collectivités	919 100,00	930 000,00	930 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	200 000,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>2 220 000,00</b>	<b>2 100 000,04</b>	<b>2 100 000,04</b>
7588	Autres	2 220 000,00	2 100 000,04	2 100 000,04
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>95 047 100,00</b>	<b>93 981 414,04</b>	<b>93 981 414,04</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
778	Autres produits exceptionnels	110 000,00	110 000,00	110 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>95 157 100,00</b>	<b>94 091 414,04</b>	<b>94 091 414,04</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>4 953 000,00</b>	<b>5 120 000,00</b>	<b>5 120 000,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 953 000,00	5 120 000,00	5 120 000,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>4 953 000,00</b>	<b>5 120 000,00</b>	<b>5 120 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>100 110 100,00</b>	<b>99 211 414,04</b>	<b>99 211 414,04</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>99 211 414,04</b>
---	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>3 897 250,00</b>	<b>4 445 500,00</b>	<b>4 445 500,00</b>
2031	Frais d'études	3 829 250,00	4 309 500,00	4 309 500,00
2033	Frais d'insertion	8 500,00	8 500,00	8 500,00
2051	Concessions et droits assimilés	59 500,00	127 500,00	127 500,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>1 402 500,00</b>	<b>1 147 500,00</b>	<b>1 147 500,00</b>
2154	Matériel industriel	378 250,00	425 000,00	425 000,00
2155	Outillage industriel	157 250,00	127 500,00	127 500,00
21562	Service d'assainissement	110 500,00	85 000,00	85 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	454 750,00	425 000,00	425 000,00
2184	Mobilier	301 750,00	85 000,00	85 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>44 374 930,00</b>	<b>42 124 620,00</b>	<b>42 124 620,00</b>
2313	Constructions	2 911 250,00	2 295 000,00	2 295 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	36 674 780,00	32 947 700,00	32 947 700,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	3 683 900,00	4 381 920,00	4 381 920,00
238	Avances commandes immo. incorp.	1 105 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>49 674 680,00</b>	<b>47 717 620,00</b>	<b>47 717 620,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	500 000,00	500 000,00	500 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>4 681 650,00</b>	<b>5 364 670,00</b>	<b>5 364 670,00</b>
1641	Emprunts en euros	1 484 650,00	2 064 670,00	2 064 670,00
1678	Autres dettes condit° particulières	3 197 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 181 650,00</b>	<b>5 864 670,00</b>	<b>5 864 670,00</b>
458116	Prolongement de la ligne 11 (6)	270 000,00	230 000,00	230 000,00
458120	Raccordement Ports de Paris - Rive gauche (6)	0,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>270 000,00</b>	<b>430 000,00</b>	<b>430 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>55 126 330,00</b>	<b>54 012 290,00</b>	<b>54 012 290,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>4 953 000,00</b>	<b>5 120 000,00</b>	<b>5 120 000,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>4 953 000,00</b>	<b>5 120 000,00</b>	<b>5 120 000,00</b>
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	4 303 000,00	4 447 985,37	4 447 985,37
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	120 000,00	124 046,00	124 046,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	40 000,00	41 348,68	41 348,68
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	340 000,00	35 146,41	35 146,41
13918	Autres subventions d'équipement	150 000,00	155 057,54	155 057,54
28031	Frais d'études	0,00	316 416,00	316 416,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>1 105 000,00</b>	<b>748 470,00</b>	<b>748 470,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 105 000,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	748 470,00	748 470,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>6 058 000,00</b>	<b>5 868 470,00</b>	<b>5 868 470,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>61 184 330,00</b>	<b>59 880 760,00</b>	<b>59 880 760,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

Ville de Paris - Budget annexe de l'assainissement - BP - 2020

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>59 880 760,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>7 630 000,00</b>	<b>10 940 000,00</b>	<b>10 940 000,00</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	3 500 000,00	6 100 000,00	6 100 000,00
1312	Subv. équipt Régions	2 980 000,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	1 150 000,00	0,00	0,00
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	0,00	4 840 000,00	4 840 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>15 450 009,34</b>	<b>10 058 876,00</b>	<b>10 058 876,00</b>
1641	Emprunts en euros	13 450 009,34	8 058 876,00	8 058 876,00
1678	Autres dettes condit° particulières	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>23 080 009,34</b>	<b>20 998 876,00</b>	<b>20 998 876,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458216	Modification réseau (prolongation ligne 11) (5)	120 000,00	230 000,00	230 000,00
458220	Raccordement Ports de Paris - Rive gauche (5)	0,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>120 000,00</b>	<b>430 000,00</b>	<b>430 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>23 200 009,34</b>	<b>21 428 876,00</b>	<b>21 428 876,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>10 569 320,66</b>	<b>10 790 414,00</b>	<b>10 790 414,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>26 310 000,00</b>	<b>26 913 000,00</b>	<b>26 913 000,00</b>
2801	Frais d'établissement	38 598,12	39 482,75	39 482,75
28031	Frais d'études	562 779,47	575 677,84	575 677,84
2805	Licences, logiciels, droits similaires	144 420,58	147 730,56	147 730,56
281311	Bâtiments d'exploitation	145 779,78	149 120,92	149 120,92
281315	Bâtiments administratifs	908 778,05	929 606,37	929 606,37
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	245,64	251,27	251,27
28151	Installations complexes spécialisées	292 167,52	298 863,72	298 863,72
281532	Réseaux d'assainissement	22 492 461,63	23 007 967,31	23 007 967,31
28154	Matériel industriel	249 494,28	255 212,45	255 212,45
28155	Outillage industriel	77 691,29	79 471,90	79 471,90
281562	Service d'assainissement	180 055,10	184 181,79	184 181,79
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	556 579,20	569 335,46	569 335,46
28183	Matériel de bureau et informatique	615 580,34	629 688,85	629 688,85
28184	Mobilier	45 369,00	46 408,81	46 408,81
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>36 879 320,66</b>	<b>37 703 414,00</b>	<b>37 703 414,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>1 105 000,00</b>	<b>748 470,00</b>	<b>748 470,00</b>
238	Avances commandes immo. incorp.	1 105 000,00	748 470,00	748 470,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>37 984 320,66</b>	<b>38 451 884,00</b>	<b>38 451 884,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>61 184 330,00</b>	<b>59 880 760,00</b>	<b>59 880 760,00</b>

		+
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>		<b>0,00</b>
		+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>		<b>0,00</b>
		=

Ville de Paris - Budget annexe de l'assainissement - BP - 2020

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>59 880 760,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					25 800 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					25 800 000,00									
	DEXIA	23/07/2007			25 800 000,00	F		0,000	0,000		A	CC		-
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					42 763 204,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					42 763 204,00									
	AESN				42 763 204,00	F		0,000	0,000		A	CC		-
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>68 563 204,00</b>									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
						Type de taux (12)	Index (13)				Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		11 891 968,62				1 399 379,56	644 630,39	0,00	246 725,32	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 891 968,62				1 399 379,56	644 630,39	0,00	246 725,32	
		0,00	-	11 891 968,62	7,60	F	4,850	1 399 379,56	644 630,39	0,00	246 725,32	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		18 095 062,01				3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		18 095 062,01				3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	
		0,00	-	18 095 062,01	0,00	F	0,000	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>29 987 030,63</b>				<b>4 699 379,56</b>	<b>644 630,39</b>	<b>0,00</b>	<b>246 725,32</b>	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

## Ville de Paris - Budget annexe de l'assainissement - BP - 2020

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 400 €	16/12/2003

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Ouvrage issu du génie civil structurant le réseau	60	13/11/2007
L	Aménagements structurels ou de sécurité sur le réseau	30	13/11/2007
L	Equipements du réseau d'assainissement en bouches d'égouts sélectives	15	13/11/2007
L	Equipements consistant en des installations complexes spécialisées	15	13/11/2007
L	Equipements consistant en du matériel de régulation du réseau (vannes, automates, pompes)	6	13/11/2007
L	Equipements consistant en des instruments de métrologie	3	13/11/2007
L	Bâtiments	30	13/11/2007
L	Travaux dans les locaux : agencements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15	13/11/2007
L	Mobilier de bureau	10	13/11/2007
L	Equipement bureautique (informatique et logiciels)	3	13/11/2007
L	Systèmes d'informations géographiques et de télégestion industrielle (matériels et logiciels)	5	13/11/2007
L	Matériel d'exploitation lié à la gestion du réseau (engins de curage, outillages, machines)	10	13/11/2007

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>10 168 254,00</b>	<b>I</b> <b>10 168 254,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>5 364 670,00</b>	<b>5 364 670,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 064 670,00	2 064 670,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	3 300 000,00	3 300 000,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>4 803 584,00</b>	<b>4 803 584,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	4 803 584,00	4 803 584,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>10 168 254,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 168 254,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>37 703 414,00</b>	<b>III</b> <b>37 703 414,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>37 703 414,00</b>	<b>37 703 414,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2801	Frais d'établissement	39 482,75	39 482,75
28031	Frais d'études	575 677,84	575 677,84
2805	Licences, logiciels, droits similaires	147 730,56	147 730,56
281311	Bâtiments d'exploitation	149 120,92	149 120,92
281315	Bâtiments administratifs	929 606,37	929 606,37
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	251,27	251,27
28151	Installations complexes spécialisées	298 863,72	298 863,72
281532	Réseaux d'assainissement	23 007 967,31	23 007 967,31
28154	Matériel industriel	255 212,45	255 212,45
28155	Outillage industriel	79 471,90	79 471,90
281562	Service d'assainissement	184 181,79	184 181,79
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	569 335,46	569 335,46
28183	Matériel de bureau et informatique	629 688,85	629 688,85
28184	Mobilier	46 408,81	46 408,81
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	10 790 414,00	10 790 414,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>37 703 414,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 703 414,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>10 168 254,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>37 703 414,00</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (6)	<b>27 535 160,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 458116		Intitulé de l'opération : Prolongement de la ligne 11 Modification réseau (prolongation ligne 11)			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>230 000,00</b>	<b>230 000,00</b>	
458116 Prolongement de la ligne 11 (5)	0,00	0,00	230 000,00	230 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
458116 Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>230 000,00</b>	<b>230 000,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>230 000,00</b>	<b>230 000,00</b>	
458216 Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	230 000,00	230 000,00	
Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
458216 Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>230 000,00</b>	<b>230 000,00</b>	

N° opération : 458120		Intitulé de l'opération : Raccordement Ports de Paris - Rive gauche			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	
458120 Raccordement Ports de Paris - Rive gauche (5)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
458120 Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	
458220 Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	
Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 458120	Intitulé de l'opération : Raccordement Ports de Paris - Rive gauche			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>040</b> <i>Financement par le service (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041</b> <i>Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>458220</b> Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
33903 Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00
33901 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	748 470,00	0,00
35404 Réaménagement de la visite publique des égouts	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00	417 644,16	1 139 425,00	3 042 930,84
34704 Réseau fibre optique	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	42 500,00	107 500,00
33902 Transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	316 416,00	4 803 584,00
34801 acquisition de matériel d'exploitation	3 923 655,29	0,00	3 923 655,29	1 733 926,14	688 500,00	2 311 229,15
34802 acquisition de mobilier	40 000,00	0,00	40 000,00	19 298,90	34 000,00	26 701,10
34602 amélioration - modernisation curage	2 250 000,00	0,00	2 250 000,00	104 363,57	1 020 000,00	1 325 636,43
35002 aménagements espace public	182 602,36	0,00	182 602,36	681 981,00	0,00	-499 378,64
03848 avances forfaitaires sur marché	2 490 161,66	0,00	2 490 161,66	1 307 536,08	2 500 000,00	1 182 625,58
34304 bassins de stockage	4 935 000,00	0,00	4 935 000,00	4 142 078,74	583 950,00	208 971,26
35910 bassins stockage intercept. buffon mazas	78 000 000,00	0,00	78 000 000,00	1 358 520,00	6 120 000,00	70 521 480,00
35306 branchements particuliers	15 632 500,00	0,00	15 632 500,00	8 925 973,28	3 825 000,00	7 381 526,72
34706 cartographie 3d	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	1 198 593,69	4 381 920,00	4 419 486,31
03847 compte de tiers	6 260 000,00	0,00	6 260 000,00	4 179 830,17	430 000,00	1 650 169,83
35906 création d'un garage à bateaux	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00	371 002,61	0,00	878 997,39
35905 création puit de service curage	500 000,00	0,00	500 000,00	90 954,65	0,00	409 045,35
35301 diagnostic des ouvrages	2 267 646,81	0,00	2 267 646,81	842 512,89	552 500,00	1 522 633,92
35904 déversoir orage vincennes charenton péri	6 250 000,00	0,00	6 250 000,00	0,00	2 550 000,00	3 700 000,00
35909 egout promenade sud estacade	500 000,00	0,00	500 000,00	263 474,33	0,00	236 525,67
34301 etudes préliminaires	2 020 127,74	0,00	2 020 127,74	538 626,24	594 575,00	1 606 926,50

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
35004 extension du t3	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	212 500,00	287 500,00
34601 installation de bouches sélectives	192 635,67	0,00	192 635,67	192 635,67	0,00	0,00
34703 logiciels	120 000,00	0,00	120 000,00	21 327,51	85 000,00	113 672,49
34302 maillage des collecteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	765 000,00	2 435 000,00
34702 matériels	2 732 230,90	0,00	2 732 230,90	1 529 565,40	425 000,00	1 277 665,50
35003 opérations ponctuelles - gpru	5 392 628,00	0,00	5 392 628,00	2 964 678,12	0,00	2 427 949,88
35001 provisions pour petits aménagements	17 872 598,34	0,00	17 872 598,34	9 493 335,15	1 530 000,00	8 949 263,19
34902 réhabilitation collecteur clichy centre	4 400 524,93	0,00	4 400 524,93	4 400 123,61	0,00	401,32
35907 réhabilitation berthier gouvion saint cy	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	781 629,64	0,00	2 218 370,36
35908 réhabilitation collecteur marceau aval 2	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	1 233 154,78	0,00	3 266 845,22
35302 réhabilitation des ouvrages principaux	350 000,00	0,00	350 000,00	208 793,22	1 343 000,00	9 098 206,78
35303 réhabilitation des ouvrages secondaires	16 122 074,45	0,00	16 122 074,45	4 570 525,76	2 558 500,00	13 003 048,69
35304 réhabilitation des réseaux des bois	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	96 411,01	374 000,00	1 029 588,99
34604 réhabilitation-temporisation rc	1 742 561,70	0,00	1 742 561,70	1 377 608,98	255 000,00	409 952,72
34502 stations de gestion locale	25 263 000,00	0,00	25 263 000,00	261 751,70	6 800 000,00	18 201 248,30
34701 t.i.g.r.e.	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00	983 709,45	0,00	916 290,55
35403 travaux dans locaux	11 902 306,61	0,00	11 902 306,61	2 674 723,82	2 507 500,00	9 320 082,79
35401 travaux de réparation des ouvrages	17 784 082,46	0,00	17 784 082,46	11 626 237,66	3 429 750,00	6 763 094,80
35402 travaux de sécurité	7 682 084,67	0,00	7 682 084,67	5 502 719,40	2 082 500,00	2 546 865,27
34901 vannes a effacement rapides	4 900 000,00	0,00	4 900 000,00	1 530 559,87	467 500,00	2 901 940,13
35305 voies privées	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	2 298 309,61	850 000,00	1 851 690,39

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>50,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50,00</b>	<b>44,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44,00</b>
Attaché d'administration et chef des services administratifs	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
adjoint administratif	C	26,00	0,00	26,00	25,00	0,00	25,00
secrétaire administratif	B	21,00	0,00	21,00	16,00	0,00	16,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>461,00</b>	<b>0,00</b>	<b>461,00</b>	<b>445,00</b>	<b>2,00</b>	<b>447,00</b>
Adjoints techniques *	C	39,00	0,00	39,00	17,00	0,00	17,00
Chef d'exploitation (maitrise)	A	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Chef d'exploitation (technicien)	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Egoutiers et personnels réseau souterrain	C	190,00	0,00	190,00	207,00	0,00	207,00
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes	A	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes	A	27,00	0,00	27,00	26,00	0,00	26,00
Ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Personnels de maîtrise	B	58,00	0,00	58,00	56,00	0,00	56,00
Technicien des services opérationnels (assainissement)	B	74,00	0,00	74,00	72,00	0,00	72,00
Techniciens supérieurs	B	44,00	0,00	44,00	40,00	0,00	40,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>511,00</b>	<b>0,00</b>	<b>511,00</b>	<b>489,00</b>	<b>2,00</b>	<b>491,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes	A	TECH	IB 761	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes	A	TECH	IB 1430	0,00	3-3-2°	CDI
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

